



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 22.04.2008 L'an deux mille huit et le vingt huit avril à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents :** Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE-, Mr RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Mme ESPIE, THUEL.

N° 08/100 **Absents:** Mr BALOUP (excusé), Melle PORTAL (excusée), Mr DELBES, Mme RAHOU (excusée), Mr LE ROCH (excusé).

Secrétaire : Mr BOUDES.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Boudes

PRISE EN CHARGE DE LA FACTURE E.D.F. DE Mr GIRY

Monsieur Giry, lors de la construction de son habitation au 54 chemin de l'Albaret a demandé à E.D.F. un branchement électrique de chantier.

Ce compteur provisoire a été posé au bas du poteau électrique situé au carrefour du chemin de l'Albaret et de la rue Georges Brassens.

Pendant l'été 2007, des gens du voyage ont installé leur campement sur l'aire de René Rouquier et ont branché les caravanes sur le compteur électrique de Mr Giry.

Adopté à l'unanimité

Pendant plus d'une semaine, ils ont fait tourner des machines à laver, frigos et éclairage.

Monsieur Giry a demandé à la collectivité de prendre en charge une partie de sa facture d'électricité dont la consommation incombait aux gens du voyage.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE que la commune prendra en charge 50 % de la facture d'électricité du compteur de chantier de Mr Giry, soit 41 €.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,